

Article 30 du Règlement

Je tiens à signaler les mesures prises par d'autres niveaux de gouvernement, des syndicats et des particuliers, qui ont décidé de faire parvenir un message non équivoque à Moscou. Fait très important en l'occurrence, des particuliers et des groupes agissent indépendamment des gouvernements nationaux pour manifester leur indignation et exhorter le gouvernement soviétique à faire des aveux, à assumer ses responsabilités et à accorder l'indemnisation demandée. Je voudrais signaler quelques initiatives personnelles qui ont été prises. Par exemple, le ministre du Développement économique de l'Alberta a annulé une visite prochaine de promotion commerciale qu'il devait faire à Moscou; le maire adjoint de Vancouver, Bill Yee, a contremandé la visite d'une délégation culturelle à Odessa; des pilotes des lignes aériennes et des débardeurs canadiens se sont prononcés et ont pris des dispositions pour souligner leur solidarité et leur préoccupation. Des Canadiens de toutes les classes de la société dans de nombreuses villes ont manifesté leur indignation en exigeant qu'on refuse de mettre des installations à la disposition du cirque de Moscou.

De toute évidence, le Canada a donné le ton dans cette affaire et cela a été reconnu par divers pays qui ont adopté des mesures analogues ou qui appuient nos efforts dans les instances multilatérales. Le gouvernement américain a pris des mesures pour faire disparaître tout vestige d'activité d'Aeroflot aux États-Unis. Le Royaume-Uni a interdit pour 14 jours les vols à destination et au départ de l'Union soviétique. Le Japon a annoncé des mesures de boycottage et doit prendre d'autres initiatives. Bien évidemment, la République de Corée a réclamé avec beaucoup de force, dans des instances multilatérales et des entretiens bilatéraux avec beaucoup d'États, une action internationale concertée. Les associations de pilotes de Scandinavie et de Suisse ont décidé un boycottage partiel de 60 jours des vols à destination de l'URSS.

A l'ONU, dès le début de cet épisode tragique, notre gouvernement a parfaitement reconnu l'importance vitale d'une action concertée par le biais du Conseil de sécurité des Nations Unies. Lorsque les premiers renseignements ont commencé de nous parvenir sur cet acte révoltant le jeudi 1^{er} septembre le Canada, en collaboration avec les gouvernements du Japon, des États-Unis et de la Corée a immédiatement demandé au Président du Conseil de sécurité la convocation d'une réunion d'urgence pour étudier le problème. Sur les 13 orateurs qui ont parlé le 2 septembre, le Canada a été le seul à proposer un plan d'action global comportant tout d'abord l'ouverture immédiate par le secrétaire général d'une enquête complète et impartiale.

• (2030)

Deuxièmement, une demande à l'Organisation de l'aviation civile internationale d'effectuer une enquête approfondie dans le but d'améliorer les règles et les pratiques de l'aviation civile internationale afin de prévenir toute répétition de cet acte horrible et d'exiger que l'Union soviétique offre une compensation immédiate aux familles des victimes.

Le Canada, en tant que co-auteur de la résolution, a travaillé assidûment avec d'autres États partageant ses idées afin de rédiger une résolution englobant ces points. Nous sommes intervenus auprès des parties intéressées tant à Ottawa que dans les capitales d'autres pays. Nous n'avons cessé de travailler à New York pour rallier le plus de gens possible à notre cause. On a voté sur cette résolution au Conseil de sécurité il y a peu de temps. Malheureusement, je dois dire à la Chambre

que, malgré nos efforts, l'Union soviétique a froidement et délibérément opposé son veto à la résolution. Le résultat du vote est de neuf contre deux; il y a eu quatre abstentions. Seules l'Union soviétique et la Pologne ont voté contre la résolution. Ce geste qui n'a rien d'étonnant, mais n'en demeure pas moins inhumain, a été posé pour sauver la face en dépit des exigences indéniablement légitimes de la majorité. Cette décision d'opposer son veto à la résolution demandant une enquête internationale sous la direction du secrétaire général est maintenant devant tribunal de l'opinion mondiale. Toutefois, le veto des Soviétiques à New York n'empêchera pas des nations comme le Canada de réitérer leurs demandes légitimes et de prendre d'autres mesures.

A l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal, le Canada, en tant que partie lésée a, avec la république de Corée, contribué à la convocation d'une session extraordinaire qui commencera cette semaine, le 15 septembre. Nous aurons un double objectif lors de cette rencontre: premièrement, d'attribuer la responsabilité pour cette tragédie, car l'Union soviétique n'a pas accepté cette responsabilité jusqu'à présent, et, deuxièmement, d'établir des méthodes pratiques et utiles pour éviter à l'avenir d'autres actes comme celui-là.

Nous interviendrons avec toute la vigueur voulue et, espérons-le, dans un esprit constructif. Nous avons rédigé une résolution énergique qui sera soumise à la session spéciale. Nous travaillerons d'arrache-pied à améliorer les mécanismes de l'aviation civile de sorte qu'aucun passager, en quelque partie du monde qu'il se rende, n'ait à craindre que des missiles thermo-guidés ne soient utilisés à la destruction de l'avion dans lequel il se trouve. C'est l'objectif humain de tous nos efforts, non seulement l'expression de notre chagrin pour les disparus et leur famille, qui vise à assurer qu'une tragédie semblable ne se reproduira pas.

On a proposé que nous prenions des sanctions économiques contre l'Union soviétique. Jusqu'à présent, nous n'avons pas adopté ce point de vue. Il importe de distinguer entre les choses qui font plaisir à dire et celles qui sont efficaces. Tout d'abord, nous pensons qu'il est important de maintenir l'Union soviétique dans le système international et non de la conduire à adopter une mentalité d'assiégé. Deuxièmement, les leçons des sanctions économiques antérieures ont montré que leur efficacité est tempérée par les torts qu'elle nous cause et par le comportement d'autres pays qui ont tendance à s'opposer aux sanctions, et de plus, dans le cas de l'Union soviétique, par la nature continentale, voir autarcique, de son économie. Je tiens à vous rappeler que l'Afghanistan et la Pologne nous ont montré qu'il était difficile de coordonner une politique de sanctions entre diverses nations dont les intérêts et la politique diffèrent. C'est pourquoi les mesures que nous avons prises sont sélectives, imposées seulement au secteur de l'aviation civile et applicables au cours d'une période de temps qui nous permettra de les réexaminer, de les prolonger ou de les annuler, selon la tournure des événements et le comportement de l'Union soviétique.

Nous avons averti les Soviétiques que nous allons réclamer des dédommagements d'ici peu. Nous sommes en communication directe avec les familles des victimes pour obtenir les renseignements dont nous avons besoin pour rédiger la réclamation. Nous avons également communiqué avec elles par